



Madame, Monsieur,

Depuis janvier 2017, dix territoires ont entrepris de démontrer que l'on peut proposer aux chômeurs de longue durée une activité utile et donner ainsi une consistance, construite localement avec le concours de la collectivité nationale, au droit à l'emploi prévu par la Constitution.

Cette expérimentation est conduite en application de la loi d'expérimentation du 29 février 2016, votée à l'unanimité par l'ensemble des groupes parlementaires à l'Assemblée nationale et au Sénat. Elle offre un cadre juridique et un financement permettant la mise en œuvre d'une démarche portée collectivement par l'association Territoires zéro chômeur de longue durée, dont les membres fondateurs sont ATD Quart monde, Emmaüs France, le Secours catholique Caritas France, la Fédération des acteurs de la solidarité et le Pacte civique. Cette démarche permet le développement d'activités nouvelles, utiles, non concurrentes de l'activité marchande et de l'emploi public, au sein d'entreprises à but d'emploi (EBE).

La réussite de cette expérimentation de cinq années représente un enjeu important : vérifier que toutes les personnes privées d'emploi, volontaires pour l'expérimentation territoriale, ont pu être employées, que les activités sont effectivement nouvelles sur le territoire et qu'il n'y a pas de dépense publique additionnelle par rapport aux coûts du chômage notamment.

À cet effet, la loi d'expérimentation prévoit un bilan et une évaluation permettant d'engager une seconde phase de cette même dynamique pour organiser l'initiative locale d'un nombre plus important de territoires. Quelques-uns d'entre eux ont déjà beaucoup progressé dans la construction d'une volonté politique locale, la mobilisation des chômeurs de longue durée et la capacité d'entreprendre. Beaucoup d'autres ont manifesté de l'intérêt pour ce projet. Il convient donc d'offrir cette possibilité à tous les territoires volontaires et organisés à cet effet.

Nous comptons sur vous pour soutenir ce projet :

- ✓ **En assurant la poursuite de la première expérimentation sur les 10 territoires habilités, notamment par le vote des moyens budgétaires nécessaires à son développement**
- ✓ **En rejoignant un comité de soutien des élus des collectivités territoriales, indispensable pour élaborer une loi d'extension de l'expérimentation. La composition de ce comité est consultable sur <https://www.tzclld.fr/rejoindre-le-comite-de-soutien-des-elus-locaux/>**
- ✓ **En utilisant les évaluations qui seront faites pour améliorer l'ensemble des politiques de l'emploi et leur liaison avec la mobilisation et la responsabilité sociale des entreprises et des citoyens**

Le bulletin d'engagement ci-joint vous permet de formaliser votre engagement.

Laurent Grandguillaume

Président de l'association Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD)

C'EST ENSEMBLE QUE NOUS FERONS DE L'EMPLOI UN DROIT !



TZCLD.FR



02 85 52 45 49



CONTACT@TZCLD.FR

Le projet « Territoires zéro chômeur de longue durée » a besoin de votre soutien, c'est ensemble que nous ferons de l'emploi un droit !

- Je souhaite être contacté pour en savoir plus
- Je souhaite participer au comité de soutien des élus locaux

📍 Vos coordonnées :

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____

Mail : _____ Téléphone : _____

Nom collectivité territoriale : _____

Département : _____

📍 Les coordonnées de votre secrétariat :

Nom : _____ Prénom : _____

Mail : _____ Téléphone : _____

Vous pouvez nous retourner ce bulletin d'engagement par courrier à :

Laurent Grandguillaume
Association TZCLD
8, rue de Saint-Domingue,
Bâtiment Le Solilab - 44200 Nantes

ou par mail à : contact@tzclld.fr

Signature :